

Certification ISM-ATEX Agent d'Exécution - Niveau 1 Non Electrique (1M)

RIS42 – Risques Spécifiques

01/2026



Certificat INERIS

DURÉE

1 jour (7h)

PUBLIC

Intervenants sur site, personnes travaillant sous la responsabilité d'une personne autorisée

PRÉREQUIS

La maîtrise du français lu, écrit et parlé est obligatoire.

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

L'apport très concret de connaissances est accompagné d'études de cas.

EQUIPEMENTS & ENCADREMENT

Formation animée par un formateur professionnel dont les compétences techniques sont validées par l'INERIS (Formateur ISMATEX Niveau 3).

VALIDATION DE LA FORMATION

La certification INERIS Niveau 1 est délivrée à l'issue de la formation en fonction des résultats au questionnaire final
Evaluations Agent d'Exécution Niveau 1.
Questionnaires différents suivant qu'il s'agit de conception, réalisation et/ou maintenance.
Durée de validité : 3 ans

COÛT

Nous consulter pour devis

REFERENCEMENT

Formacode : 11567
CPF :

LIEU

A Saint Fons ou sur le site du client

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Être capable d'assurer l'installation et la maintenance du matériel en zones à risques d'explosion
- Être capable de mettre en œuvre et d'entretenir le matériel en place dans l'application des directives européennes ATEX 1999/92/CE (utilisateurs) et 2014/34/UE (fabricants)

CONTENU

- Les deux directives ATEX : 2014/34/UE (fabricants) & 1999/92/CE (utilisateurs)
- Document Relatif à la Protection Contre les Explosions (DRPCE), plan de zone
- Présentation générale des modes de protection non électrique normalisés et des règles de maintenance des équipements non électriques destinés aux atmosphères explosibles
- Marquages des matériels
- Règles d'intervention en ATEX
- Le référentiel Ism-ATEX et la démarche de certification Ism-ATEX
- Évaluation par questionnaire

Contact : Nathalie BIENFAIT 04 72 89 06 30 – Liliane BILE 04 72 89 06 19

Mail : reglementation-inscription@interfora.fr

Pour les personnes en situation de handicap, nous vous invitons à contacter notre Référent Handicap au 04.72.89.06.26

www.interfora-ifaip.fr